

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural du 20 février 2017

PARTICIPANTS

Christophe Gilon, Bourgmestre

Françoise Ansay, Echevine du Développement rural, Présidente de la CLDR

Charles De Quirini, Olivier Gonne, Paul Guilmot, Sabrina Holodiline, Miguëlle Lebrun, Yannic Lecomte, Pierre Lhoas, Michaël Marbaix, Jacqueline Masson, Pol Vermeulen et Anne Wéry, membres de la CDLR.

Vincent Pirnay et Anne Coquelet, Poly-Tech

Mélicca Deprez, employée communale en charge du DR

Audrey Wanzoul, FRW

EXCUSES

Jeanne De Pauw, Pascal Hansotte, Freddy Lixon, Rosette Kallen, Benjamin Mahy, Jean-Pol Somville, Marie-Aude Goffin, Valérie Grandjean, François Debatty et Xavier Sohet.

ABSENTS

François-Laurent Duculot, Michel Dussart, Pierre Halleux, Vincent Leemans, Cédric Herbiet, Didier Hellin, Céline Hontoir, Patrick Materne, Clément Moyersoën et Nicolas Triolet.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 01 DECEMBRE 2016

Le compte-rendu est approuvé sans remarque.

Quel est votre avis ?

2. COMPOSITION DE LA CLDR

La CLDR acte la démission de Geneviève Culot. Charles de Quirini est désormais le seul représentant du village de Goesnes.

3. MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE CHALEUR SUR CHAUFFERIE BOIS-ÉNERGIE POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX SITUÉ AU CENTRE DU VILLAGE D'OHEY _ SECONDE CONVENTION DÉVELOPPEMENT RURAL

PRESENTATION

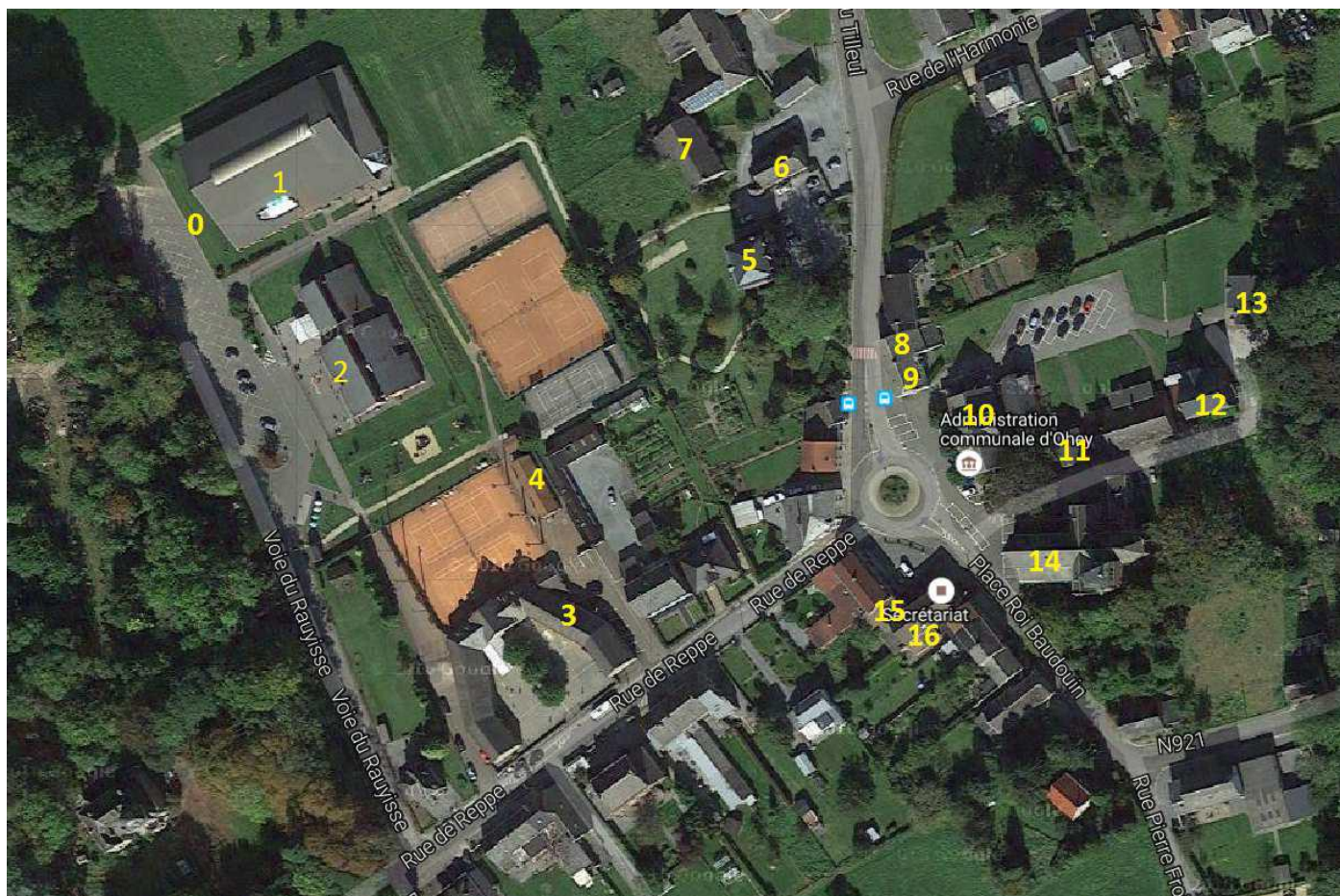
Le bureau d'étude Poly-Tech (désigné par le Conseil communal) expose dans les grandes lignes l'avant-projet réalisé.

Le projet comprend la réalisation d'une nouvelle chaufferie bois (+ appoint mazout) centralisée et celle d'un réseau de chaleur desservant 16 bâtiments communaux au centre du village d'Ohey (dont 1 bâtiment destiné notamment à 2 appartements publics).

NB : un 17^{ème} bâtiment (maison de repos) pourrait potentiellement intégrer le projet, si la construction à proximité du centre sportif est finalement la localisation choisie (toujours en réflexion actuellement).

Bâtiments connectés au réseau

1 Centre sportif	2 Ecole maternelle
3 Ecole primaire	4 Tennis club
5 Administration communale (Maison Rosoux)	6 Buanderie
7 Maison Streef	8 Maison Marie
9 Maison Sacré	10 Administration communale
11 ILA	12 Crèche
13 Maison convivialité	14 Eglise
15 Maison	16 ancien Restaurant Le val d'Or (salle + appart 1 et appart 2)



Consommation et puissance

Les bâtiments connectés au réseau ont des profils de consommation différents. Le bureau d'étude a réalisé un calcul des besoins en chaleur pour l'ensemble des bâtiments et des puissances nécessaires. Sur cette base, en fonction de ces différents profils, il a déterminé une puissance maximale de 422 kW.

Le réseau de chaleur sera réalisé en tuyauteries PEX pré isolées et couvrira les besoins des 16 bâtiments communaux repris dans le périmètre d'intervention. Chaque utilisateur du réseau est relié à celui-ci par une sous-station de chauffage dont la puissance est fonction des besoins en énergie pour le chauffage du bâtiment.

Pour déterminer la puissance nécessaire pour chaque bâtiment, le bureau d'étude a utilisé les consommations actuelles normalisées et utilisé un profil de consommation annuelle, hebdomadaire et journalière. Les profils de consommation sont représentatifs des horaires d'utilisation des différents bâtiments.

Production de chaleur :

Chaufferie bivalente équipée d'une chaudière bois couvrant plus de 80 % des besoins annuels et d'une petite chaudière fioul assurant les fonctions d'appoint et en option de back up. Production uniquement d'eau chaude pour le chauffage (pas pour la production d'eau chaude sanitaire).

- 1. Chaudière bois
- 2. Accumulateur ballon tampon

3. Chaudière fioul à condensation

Chaufferie et silo

La chaufferie centralisée ainsi que le silo sont situés à proximité (contre le pignon latéral gauche) du centre sportif. Parement en briques pour la chaufferie et en bois pour le silo.

Vu la présence de nappes souterraines, le silo est horizontal et hors sol. La livraison est prévue tous les 15 jours en moyenne (à pleine charge), par camion benne basculante (d'où une toiture télescopique pour un bennage optimal).

Combustible

Plaquettes de bois (bois déchiqueté) pouvant accueillir à terme des plaquettes bocagères.

Monitoring (évaluation des installations)

Un ensemble de compteurs intégrateurs d'énergie est prévu au niveau de chaque sous-station ainsi qu'au niveau de la production de chaleur (autant pour la chaudière bois que pour la chaudière d'appoint fioul).

REACTIONS DE LA CLDR

Plusieurs questions d'éclaircissement sont posées aux représentants du bureau d'étude Poly-Tech et leurs réponses ou celles du conseiller communal en énergie, Marcel Haulot, sont les suivantes :

- relatives à la livraison ; elles seront réalisées via le parking
- à la production d'eau chaude au complexe sportif ; pas de production d'eau chaude sanitaire n'est produite dans le cadre du réseau de chaleur ; pour les douches des sportifs, l'eau chaude est fournie en suffisance par les panneaux thermiques
- sur le type de combustibles ; Plaquettes forestières
- le type de chaudière : biomasse à plaquettes
- les fumées ou encore concernant les pertes d'énergie),

Ensuite, la CLDR remet l'avis et remarques suivants :

Les membres présents demandent à la Commune de prendre en considération les remarques et questions suivantes :

- les objectifs de la phase 2 du projet (à savoir l'alimentation du réseau par un combustible local > broyat sec de haies) ont-ils été pris en considération lors du **dimensionnement** et du **choix définitif du type de chaudière** (évolution vers une chaudière poly combustible ?)
- **Localisation du « local technique »** (chaufferie + silo),
 - o Pourquoi n'avoir pas implanté la chaudière au centre du réseau afin notamment de réduire les pertes de charges et être plus proche des futures connexions avec les privés (rue de Reppe) ?
 - ➔ *Parce que le positionnement derrière le centre sportif était le plus adéquat en particulier en matière d'acheminement du combustible par camion (via le parking du centre sportif) ; par ailleurs, cela permet de connecter à un potentiel nouveau bâtiment qui viendrait s'installer derrière le centre sportif.*
 - o Considérant que la chaudière sera à proximité d'un lieu de rassemblement fréquenté aujourd'hui par les utilisateurs de l'école et du hall de sport
 - Quelles seraient les nuisances potentielles pour le voisinage et utilisateurs des lieux (ont-elles été toutes inventoriées ?) et notamment bruit occasionné par le fonctionnement de la chaudière, rejet des fumées de combustion dans l'atmosphère (filtrage envisagé ?), manœuvres et obstruction de places de parking lors des livraisons,...

Les nuisances potentielles d'une chaufferie collective de grande puissance sont effectivement :

Les rejets de fumées

Le bruit

La livraison du combustible

Des mesures pour en réduire l'impact existent :

- ➔ *Avec un combustible de qualité : soit une humidité égale ou inférieure à 25% la combustion est optimale, les rejets sont faibles (selon Energie4 les fumées ne sont plus perceptibles après l'allumage), les chaudières à plaquettes modernes sont équipées d'un système de décendrage des fumées et comme toutes les chaudières*

elles doivent respecter des normes d'émissions de plus le combustible est neutre du point de vue du cycle du CO2.

- ➔ *Ici on parle d'une chaudière de faible puissance (<300kW) pour laquelle le bruit sera moindre que celui d'un bruleur fioul. Les chaudières dites industrielles commencent à 400kW.*
- ➔ *En moyenne une fois par mois il faudra prévoir de bloquer quelques places de parking pour la livraison des plaquettes. A noter que la filière de transport est plus courte et le stockage moins dangereux comparativement à d'autres combustibles.*

- Comment le local va-t-il être sécurisé ? (porte anti-infraction, est-ce suffisant ?)
 - ➔ *Par une porte fermée à clé tout comme la chaufferie du hall des sports. La chaufferie étant équipée d'une gestion technique centralisée (GTC) on pourrait très bien y connecter un contact intrusion placé sur la porte d'entrée.*
- Un périmètre de protection est-il prévu ? (quid si mauvaise régulation ou surpression ?)
 - ➔ *Non il n'y a pas de périmètre de sécurité à prévoir car c'est un local de chaufferie tout à fait ordinaire. En cas de défaut la chaudière s'arrête et les pressions et températures sont identiques à celles d'une installation de chauffage central.*
- Considérant les **futurs chantiers** potentiels (maison de repos, extension des terrains de football, etc.): avez-vous prévu des voiries complémentaires, une connexion avec le réseau de chaleur ? Comment ce surplus de besoins de chaleur est-il intégré ?
 - ➔ *La local chaufferie et le réseau n'empiète pas sur la voirie existante. Il sera toujours possible de créer de nouvelles voiries pour d'autres projets sur le site du hall des sports.*
 - ➔ *Il y a de la réserve de puissance et donc on pourra raccorder au réseau la maison de retraite*
- Comment est prévue l'**évacuation des cendres** (lieux ? coût ?)
 - ➔ *Bien que riches en minéraux tels que calcium, potasse, silice, magnésium et phosphore les cendres de bois ne sont pas pour le moment valorisables. Il faudra donc en évacuer, en fonction de la qualité des plaquettes, de 2000 à 3000kg par an. Les filières spécifiques de collecte existent et coûtent ±75€ la tonne.*

Moyennant une attention particulière portée à ces différents points, la CLDR approuve l'avant-projet.

La FRW mentionne les suites de la procédure. Moyennant l'intégration des remarques que formulera l'administration régionale du DR (au cours du comité d'accompagnement programmé le 10 mars prochain), la Commune pourra demander à son auteur de finaliser le projet (plans détaillés, rédaction du cahier des charges, demande de permis d'urbanisme, ...), au plus tard l'été 2017. Les travaux ne commenceront probablement pas avant début 2019.

4. PROPOSITION DE PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS 2017

Rapport d'activités 2016 de la CLDR

La CLDR approuve le rapport moyennant la correction des quelques « coquilles » signalées en réunion. La version corrigée du rapport figure en annexe 1 du présent compte-rendu.

Activités 2017 de la CLDR

A la lecture du tableau récapitulatif de l'état d'avancement des projets du PCDR, force est de constater que de nombreuses fiches (quasiment toutes) sont actuellement activées. Ces dernières sont mises en œuvre par la Commune avec, selon le type de fiche, la collaboration de la CLDR et/ou de GT, d'acteurs locaux ou encore de partenaires (tel que la FRW, le Bep, la Province, etc.)

Le Bourgmestre profite de l'occasion pour remercier les membres de la CLDR pour leur contribution à ce bilan 2016, très positif !

En 2017, la CLDR sera à nouveau consultée et informée de l'évolution des dossiers en cours.

Les points mis à l'ordre du jour dépendront de l'actualité du moment. La Présidente de la CLDR invite les membres à lui signaler les éventuels dossiers pour lesquels la commission souhaiterait être plus étroitement associée.

Plus concrètement, en 2017, la CLDR suivra les dossiers en convention DR (aménagement du cœur de village d'Evelette, réseau de chaleur, ViciGAL et ceux identifiés dans la programmation à trois ans). Elle sera également invitée à suivre les réflexions liées aux thématiques initiées en 2016, à savoir : logement, aînés, jeunes et communication.

La Commune mettra l'accent sur la politique de logement.

En 2017, les réflexions et contacts actuellement en cours devraient aboutir et permettre à la Commune d'augmenter à terme son nombre de logements publics (avec l'aide du DR mais également du Fonds des familles nombreuses, de la Société wallonne du logement, du GAL, du CPAS, etc.). Des projets de logements adaptés aux jeunes et aux aînés sont en projet avec le GAL tiges et chavées (fiche projet logement) pour Haillot (Essarts) mais également dans différents lieux à Ohey (et notamment ancien Val d'Or, rue Froidbise, ...).

Enfin, sur base d'une proposition du Collège, **la CLDR marque son accord pour la programmation des projets DR 2017-2019.** A renseigner dans le rapport annuel DR que la Commune doit envoyer à l'administration régionale.

2017	Fiche 5, lot 1 : Mise en place d'un réseau de Chaleur sur chaufferie bois pour les bâtiments communaux et bâtiments voisins à Ohey Convention-réalisation
	Fiche 10, lot 1 : Préservation d'une zone humide et aménagement d'un espace vert public à Libois Convention-faisabilité
	Fiche 2, lot 1 : Entretien, promotion des voies lentes, remise en état communication vicinales * Aménagement de quatre chemins de liaison (2 à Evelette, 1 à Ohey et 1 entre Perwez à Haillot) Convention-faisabilité
	Fiche 16, lot 2 : Acquisition de terrains et/ou bâtiments, construction et/ou rénovation de bâtiments pour diversifier l'offre de logements publics Convention- acquisition
2018	Fiche 1, lot 1 : Aménagements légers de sécurité routière (phase 1), réalisation d'un PCM (phase 2) * Aménagement de la rue des Tilleuls et environs (périmètre à définir). Fiche générique, à phaser Convention-faisabilité
	Fiche 19, lot 2 : Construction de logements intergénérationnels et "tremplin" sur le site des Essarts communaux à Haillot Convention-faisabilité
2019	Fiche 18, lot 2 : Construction de bâtiments publics (atelier rural ou hall relais) à louer à des entreprises en phase de démarrage ou de développement de leurs activités

En réponse à une question d'un membre, la Commune est bien consciente que depuis l'élaboration du PCDR (approuvé en 2012) les besoins oheytois ont évolué. C'est pourquoi, elle rassure la CLDR (quant à la pertinence de mettre en œuvre les fiches annoncées en 2018-2019) en réexpliquant succinctement la procédure.

Pour bénéficier de subsides DR du Ministre compétent, la Commune doit :

- 1) actualiser la fiche-projet du PCDR en tenant compte des besoins actuels (concertation nécessaire avec les acteurs concernés)
- 2) présenter cette actualisation à la CLDR et disposer de son accord pour introduire la demande de convention.

Le saviez-vous ?

5. DIVERS

ATTENTION,

Un nouveau fonctionnement pour ce point est d'application !

Dorénavant, la Présidente de la CLDR collectera en début de réunion, très rapidement, le nombre et l'intitulé des divers que les membres souhaitent aborder en fin de réunion.

En fonction du nombre et de l'importance et/ou du temps à leur accorder, certains points seront (en concertation avec les membres) reportés à une séance suivante.

Ce changement a pour but d'essayer de clôturer les réunions de la commission à 22h.

Evénements

- le 17/03 à la salle des fanfares à Ohey : Projection du film Humans, dans le cadre du soutien d'oheytois courant sur la route des Balkans
- le 21/03 à la salle des fanfares à Ohey : Conférence sur le Crowdfunding (organisation FRW)
- le 28/04 à la salle de Jallet : Spectacle « Graine de voyous » (organisation PCDN)
- avril à la salle de Jallet : Rencontre conviviale entre membres des différentes commissions communales (formule Auberge espagnole)

Pour plus d'informations, contacter Nathalie Grégoire, nathalie.gregoire@ohey.be - tél : 085/824 467

Chemins et sentiers

- Disparition du chemin qui relie le parc Mayeux et la grande ruelle

Maison de repos

La Commune réfléchit actuellement à un partenariat public/privé pour la construction d'une maison de repos sur le territoire communal. Différentes propositions de privés lui ont été présentées (logements acquisitifs, locatifs, résidence services/ accueil de jour, de 70 à 100 lits...). La Commune serait propriétaire du terrain, le privé en charge de la réalisation ainsi que de la gestion du projet. Lequel permettra la création d'emplois mais surtout l'accueil de résidents, habitants de l'entité d'Ohey.

A ce stade, il est difficile de communiquer plus en détails sur ce dossier car il dépend également d'une étude actuellement en cours (au niveau du Bep) et d'un accord avec le propriétaire pour l'achat du terrain situé à l'arrière de la future zone d'activités économiques (envisagée rue de Ciney). La commune réfléchit à d'autres alternatives de localisation et notamment à proximité du centre sportif.